

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 30/05/2023
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 30/05/2023
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 063
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20230522-2023MAI22_223-DE
		7.1.6 des services publics

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

14

Séance Publique ordinaire du **22 mai 2023**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 11 mai 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COUDERC, MM. Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mme Christiane PREVITALI, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie ACHÉ
M. Ghislain de FLAUJAC
M. Frank GOBBATO
Mme Françoise LACAPERE
Mme Patricia MARROCQ
Mme Corinne QUEVILLY
Mme Claire TRAMOND
Mme Sylvie COLAS

Ont donné procuration :

Mme Sylvie ACHÉ à M. Marc DUGROS
M. Ghislain de FLAUJAC à Mme Christiane PREVITALI
M. Frank GOBBATO à M. Xavier BALLENGHIEN
Mme Françoise LACAPERE à M. Joël VAN DEN BON
Mme Patricia MARROCQ à Mme Sylvie COUDERC
Mme Corinne QUEVILLY à Mme Muriel AVID
Mme Claire TRAMOND à M. Jean-Yves DELACOSTE

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Loïc DÉSANGLES

**Objet : Mise à disposition de la piscine du lac des 3 Vallées pour les scolaires
Piscine municipale de Fleurance - Gratuité pour les lectourois**

RAPPORTEUR : Éric MATTIUSSI, Adjoint au Maire chargé du sport, de la jeunesse et de l'éducation.

Comme en 2022, la commune a mis en place un dispositif avec le camping du lac des 3 Vallées pour accueillir les élèves dans le cadre d'un dispositif de remplacement avec la commune de Fleurance afin que les lectourois ne soient pas pénalisés et puissent accéder à une piscine cet été dans des conditions préférentielles.

L'accueil des élèves à la piscine du lac des 3 Vallées se fera dans les mêmes conditions que 2022. La commune prendra à sa charge le transport des élèves vers ce lieu ainsi que la rémunération du maître-nageur. Un planning a été établi avec les établissements scolaires publics et privés du 1^{er} et du 2nd degré ainsi qu'avec les associations sportives des 2 lycées. Une convention sera signée avec l'Education Nationale et une autre avec la gérante du camping du lac des 3 Vallées pour définir les modalités de cet accueil, dont les projets sont annexés à la présente délibération.

En ce qui concerne la piscine de Fleurance, les lectourois qui s'y présenteront du 10 juin au 7 septembre 2023 pourront bénéficier de la gratuité de la piscine à condition d'en faire la demande en mairie, excepté les enfants de moins de 8 ans pour qui l'entrée est gratuite.

La commune de Fleurance facturera à la commune de Lectoure les entrées correspondantes à tarifs réduits soit 1,35 € pour les jeunes de 8 à 17 ans et 2,70 € pour les adultes de 18 ans et plus.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- d'approuver les termes des conventions ci annexées avec la Direction des Services départementaux de l'Education Nationale et la SAS Lac des trois vallées,
- d'approuver les participations aux entrées à la piscine de Fleurance pour les lectourois dans les conditions présentées ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Loïc DÉSANGLES




Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN




Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 30 MAI 2023 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 30 MAI 2023